



**ARUNDEL**

**Demande de permis pour un lotissement majeur  
Comprenant 5 lots et plus ou comprenant une nouvelle rue, un parc  
ou un projet intégré**

**SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE**

Nom du (des) requérant(s) \_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire ?

oui     non

Si non, procuration ?

oui     non

Adresse postale \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (maison)

(    ) \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (bureau)

(    ) \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur

(    ) \_\_\_\_\_

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT**

Emplacement du projet si autre que l'adresse postale \_\_\_\_\_

Numéro(s) de lot(s) \_\_\_\_\_

Rang \_\_\_\_\_

Canton \_\_\_\_\_

Numéro de matricule \_\_\_\_\_

Est-ce un terrain riverain à un lac/cours d'eau ou milieu humide?

oui

non

**SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET**

En quoi consiste l'opération cadastrale ? \_\_\_\_\_

Starting date of work \_\_\_\_\_

Termination date of work \_\_\_\_\_

Nombre de lot(s) supprimés : \_\_\_\_\_

Ancien cadastre : \_\_\_\_\_

Nouveau cadastre : \_\_\_\_\_

**SECTION 4 : RESPONSABLE(S) DES TRAVAUX**

Noms, adresse et numéros de téléphone de l'arpenteur-géomètre chargé de l'opération cadastrale :

Compagnie \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone

(    ) \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur

(    ) \_\_\_\_\_



# ARUNDEL

**La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants:**

Liste de vérification – Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande (cochez) :

- Une preuve que le terrain sur lequel doit être érigée la construction est la propriété du demandeur, si le demandeur a acquis ce terrain dans un délai inférieur à un (1) an;
- Une procuration signée du propriétaire permettant au demandeur de faire une demande de permis en son nom;
- Le formulaire de demande dûment rempli;
  
- Un projet d'opération cadastrale présenté en trois (3) copies, exécuté à une échelle d'au moins 1 :2000 et présentant les informations suivantes :**
  - l'identification cadastrale du ou des terrains concerné(s) de même que celle des propriétés adjacentes;
  - la localisation des services publics, des rues, des servitudes et des droits de passage;
  - l'emplacement de toute construction existante;
  - l'utilisation du sol actuelle sur le site et sur tout terrain adjacent que couvre le plan;
  - la nature de tout usage projeté;
  - la localisation des lacs, des cours d'eau et des fossés, la ligne des hautes eaux, les marécages, le roc de surface, les boisés;
  - le niveau de récurrence dans le cas des zones inondables identifiées au plan de zonage et au plan des zones de contraintes naturelles et des cotes d'inondation inscrites au règlement de zonage;
  - dans le cas où le terrain est affecté par une zone inondable, les élévations en mètre sur un plan préparé par un arpenteur-géomètre;
  - le relief du sol exprimé par des courbes topographiques équidistantes de deux (2) mètres au moins;
  - une copie de ou des actes publiés si le terrain bénéficie d'un privilège à une opération cadastrale en vertu de l'article 256.1 de la L.A.U.;
  - les dimensions du ou des lots existant(s) ou projeté(s);
  - les détails de l'opération cadastrale projetée et les résultats de celle-ci;
  - la date de préparation du plan, le titre, le nord astronomique, l'échelle utilisée et le nom, prénom adresse du professionnel ayant préparé le plan.
  
- Un plan image comprenant les éléments suivants :**
  - nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire ou de son représentant autorisé ;
  - nom, prénom et adresse des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents ;
  - un plan de localisation exécuté à une échelle d'au moins 1 : 10 000 montrant le territoire environnant et la manière dont le développement proposé y est intégré (affectations des sols, réseau routier, les limites municipales à proximité, etc.) ;
  
- Un plan image en trois (3) copies, de l'ensemble de la propriété concernée, exécuté à une échelle d'au moins 1 : 2 500 et donnant les informations suivantes :**
  - le relief du sol exprimé par des lignes de courbes de niveau dont les intervalles sont de deux (2) mètres et suffisants pour la bonne compréhension de la topographie du site et distinguant principalement :
  - zone de très fortes pentes : pente de vingt-cinq (25%) pour cent et plus en moyenne ;



# ARUNDEL

- zone de fortes pentes : pente entre quinze (15%) et vingt-cinq (25%) pour cent en moyenne ;
  - zone de pentes moyennes : pente entre cinq (5%) et quinze (15%) pour cent en moyenne .
  - les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécages, roc de surface, espace boisé, tout bassin de drainage des eaux de surface, etc.) et les modifications qui y sont projetées ;
  - les services publics existants, s'il y a lieu ;
  - l'implantation des bâtiments existants, s'il y a lieu ;
  - le tracé et l'emprise des rues proposées et des rues existantes ou déjà acceptées avec lesquelles les rues proposées communiquent ;
  - toutes les caractéristiques des rues projetées permettant d'évaluer leur conformité au règlement de lotissement y compris les rayons, pentes naturelles et projetées, angles d'intersection, caractéristiques des rues existantes aux connexions ;
  - la hiérarchie du réseau routier existant et projeté ;
  - les servitudes et les droits de passage existants et projetés ;
  - les lignes des emplacements et leurs dimensions et superficies approximatives ;
  - la nature de tout usage projeté ;
  - l'emplacement, la superficie et les dimensions approximatives des terrains du projet de lotissement devant être cédés gratuitement pour fins de parc et de terrain de jeux ;
  - un aperçu des bâtiments et constructions projetés dans le cas des projets intégrés d'habitation :
    - l'implantation des bâtiments et constructions projetés ;
    - des esquisses architecturales des bâtiments et constructions projetés ;
    - les différentes phases de développement, s'il y a lieu ;
  - un tableau donnant :
    - la superficie totale du terrain ;
    - la superficie de terrain affectée à chaque usage et leur rapport avec la superficie totale du terrain ;
    - le nombre d'unités par type d'usage ;
    - un calendrier détaillé des phases de développement déterminant les phases de la mise en chantier des travaux dans les limites des propriétés du requérant ;
- Un plan sur format 27.9 cm x 43.2 cm (11" x 17") montrant les lignes des emplacements et les lacs et cours d'eau;**
- Un rapport écrit indiquant :**
- le genre et l'importance des investissements prévus par le requérant pour chaque étape de mise en œuvre du projet ;
  - tout autre renseignement utile concernant la réalisation du projet, ses retombées économiques sur la municipalité et les coûts approximatifs que cette dernière doit envisager en rapport avec la mise en oeuvre du plan-projet.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_

*NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de construire. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.*

**Municipalité du canton d'Arundel**  
Service de l'urbanisme  
2, rue du Village  
Arundel (Québec) J0T 1A0

Téléphone : (819) 681-3390  
Télécopieur : (819) 687-8760